

LYCEE
REGLEMENT DES EPREUVES ECRITES ET ORALES
2025 – 2026

1. **Les surveillants de salle assurent la mise en place.**
Les DST se déroulent dans les salles de classes avec un plan précis (selon les niveaux).
Aucun vêtement au dos des chaises.
Montre connectée interdite.
Les cases doivent être vides.
Les troussees et autres documents sont **dans les sacs déposés auprès du tableau.**
Les téléphones portables seront placés dans les casiers en bois prévus à cet effet.

Tout oubli de ces points sera considéré comme tentative de fraude.
2. Les élèves doivent être **en silence** dans la salle et respecter la place qui leur est attribuée. Le surveillant peut demander à un élève contrevenant de sortir de la salle.
3. La distribution des sujets **est interrompue si le silence n'est pas respecté.** La durée de l'épreuve ne sera pas pour autant prolongée.
4. Tout élève en retard, même s'il est excusé, ne sera admis dans la salle que lorsque l'ensemble des sujets aura été distribué aux autres élèves.
5. **Il est interdit d'échanger informations ou matériel.**
6. **Les élèves ne doivent pas se déplacer pendant l'épreuve** (les feuilles sont toujours distribuées par les surveillants).
7. Pour les épreuves de **moins de 2h**, aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.
Pour les épreuves de **2h**, une sortie définitive est autorisée 30 min avant la fin de l'épreuve.
Pour les épreuves de **3h ou plus**, une seule sortie temporaire ou définitive est possible après 2h d'épreuve.

Tout autre motif de sortie sera soumis à la décision du surveillant.
8. Aucun élève absent en cours le matin de son épreuve, ne pourra se présenter à son DST ou à son oral.
9. En cas d'absence au DST, l'élève sera convoqué pour composer sur un devoir de remplacement. Il est porté à la connaissance de tous que ce rattrapage pourra avoir lieu le samedi matin à partir de 9h00. Toute absence à ce DST de remplacement sera noté 0 dans la cadre du contrôle continu.

EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE

L'élève termine l'épreuve. Les pièces ou matériels constituant d'éventuelles preuves sont saisis, dupliqués ou éventuellement pris en photo.

Dans le cas de l'utilisation d'un téléphone portable, celui-ci sera restitué en fin d'épreuve. Si l'élève consulte un site internet, une copie d'écran pourra être faite avant la restitution.

Le surveillant ou le professeur qui constate la fraude transmet un rapport circonstancié au responsable de niveau qui convoquera l'élève

La sanction en cas de fraude ou de tentative de fraude est un avertissement de discipline et un 0 à l'épreuve.

Le ou les responsable(s) légal (aux) de l'élève sont informés par téléphone et/ou mail sur École directe.

Signature de l'élève : _____ Signature du / des responsable(s) légal (aux) _____